Les travaux de la gare. — Hier après-midi on a amené sur la place de la Gare un énorme pilier destiné à soutenir le côté droit du gigantesque sommier que l'on vient de poser dans la salle des Pas-Perdus.

Ce pilier sort des ateliers de la Compagnie de Fives-Lille et a été traîné sur la place de la Ga par un attelage de six chevaux.

Pendant l'après-midi bon nombre de badauds ont stationné en regardant cet énorme morceau de fonte.

La prochaine réunion mensuelle de la Société régionale des Architectes du Nord de la France se tiendra à Lille samedi 11 janvier, au siège social, rue Nationale.

Dans sa dernière séance, la Société a admis au nombre de ses membres M. Baudin, architecte à Lille.

M. Newnham a entretenu l'assemblée de la construction des thermes chez les Grecs et les Romains, et rendu compte d'une séance de l'Institut des architectes britanniques, dans laquelle cette question avait été traitée.

CONCERTS & SPECTACLES

Théâtre de Roubaix. — *Orphée aux Enfers*, opéra-bouffe en 4 actes et 5 tableaux par Hector Crémieux, musique de J. Offenbach.

La première représentation de *Orphée aux Enfers* date de loin. Ce fut le 21 octobre 1858, que l'opéra-bouffe de Hector Crémieux vit le jour sur la scène des Bouffes Parisiens. Il n'avait que deux actes à cette époque.

Le succès fut gigantesque. Avoir transformé Orphée en joueur de violon courant le cachet, n'était peut-être pas très révérencieux pour le légendaire personnage des temps héroïques de la Grèce, mais le sujet prêtait à des développements comiques, et Crémieux sut en tirer parti. C'est ainsi que nous voyons Eurydice courtisée par Jupiter et Pluton, tandis qu'Orphée qui ne peut aimer sa femme, et voudrait bien la laisser aux enfers, ne vient la chercher qu'à contre-cœur.

Cette parodie accompagnée de danses, de mots plus ou moins spirituels, fit la joie de nos pères, et les mélodies de cet étrange Jacques Offenbach, se trouvèrent dans toutes les bouches.

Aujourd'hui la farce est démodée. On a un peu trop abusé de l'Olympe. L'Eden à Paris, en a fait il y a peu de temps, l'expérience à ses dépens. John Styx, *domestique* dans le public froid, Aristée, fabricant de miel ne fait plus sourire, et même Jupiter avec sa foudre en fer blanc ne peut arriver à dérider des spectateurs qui ne comprennent plus ce genre d'esprit.

Ah ! les fluctuations du théâtre sont actuellement très intéressantes à étudier. Quand il gère un théâtre, il y a seulement trente ans, ne fait aujourd'hui aucun effet, parce que les goûts du couple ont changé avec sa manière de vivre. *Orphée aux Enfers* a subi le sort commun, et cette bouffonnerie, en somme très convenable, et dont la seule prétention était de *blaguer* les dieux de la mythologie, ne fera plus toucher beaucoup de droits d'auteur aux héritiers de Crémieux. L'opérette olympienne a vécu.

M. Bequet a fait son possible pour monter convenablement *Orphée aux Enfers*, mais sa tentative n'a pas été couronnée de succès, car il y avait bien peu de monde jeudi au théâtre de Roubaix.

Pourtant, l'interprétation était très homogène, les trois rôles des dieux étaient tenus : Madame S. d'Ornano a chanté les couplets chus à Eurydice d'une manière congrue, et a joué le rôle avec le *chic* parisien qui lui est propre. Madame Deliane personnifiait l'Opinion publique. Cette artiste, excellente dans le drame, est absolument mauvaise dans l'opérette ou la féerie. Ce n'est pas sa partie, c'est vrai, mais on pourrait lui permettre de ne pas chanter. Compliments à Mmes Lemay, Lagrange, Sourel et Marbal, qui complètent un ensemble fortement excellent.

De côté des hommes, M. Fabre nous semble un Orphée réussi, M. Angelmann en Pluton très correct et M. Boillet, un *larbin* mythologique assez drôle.

N'oublions pas les chevaux Omer's, qui en trouvé le moyen de faire, au dernier acte, des gambades très amusantes, et d'intéressantes dislocations.

PIERRE BOUM.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mercredi 8 janvier 1890

INCENDIE A ROUBAIX

Le 22 novembre 1887, M. Alphonse Vandenwèghe qui était alors négociant en meubles à Roubaix, rue de la Gare, s'assurait à la compagnie « *L'Union et le Phénix espagnol* », pour la somme de 55,000 fr. se décomposant ainsi : 30,000 francs pour le risque locatif, 20,000 pour le recours des voisins, 2,000 sur des marchandises et 1,000 sur son mobilier personnel.

Un mois plus tard, le 31 décembre, le feu prenait chez l'assuré, à quatre heures du matin. A la suite de cet incendie, eut lieu l'expertise amiable. Les experts évaluèrent à 5,181 fr. 30 la perte relative aux marchandises et au mobilier.

Le sinistré, ne se contentant pas de cette somme, assigna devant la justice consulaire de Roubaix, en paiement de 25,000 francs : l'*Union* et le *Phénix espagnol*.

1re phase du procès. — La Compagnie prétendit se prévaloir, à l'encontre de l'assuré, d'une déchéance de tout droit à une indemnité. Elle fondait cette déchéance sur l'exagération par lui du dommage dans sa déclaration, en connaissance de cause, où l'allégation de la destruction d'objets qui n'existaient pas au moment de l'incendie.

Le 5 mai 1887, le tribunal de Roubaix rendit un premier jugement; il décida que le sieur Vandenwèghe avait fourni la preuve de l'existence des objets, dans la mesure du possible, mais il autorisa en même temps la compagnie d'établir au contraire, par enquête et témoins, l'exagération de la perte.

2e phase du procès. — Il y eut appel et, devant la Cour de Douai, l'*Union et le Phénix espagnol* soutint que l'exagération était déjà présent démontrée, spécialement par l'expertise, et qu'en conséquence la déchéance invoquée devait être, sans plus tarder, prononcée.

La compagnie ajoutait, du reste, qu'en supposant même que les marchandises eussent existé, M. Vandenwèghe privé de ressources n'en était pas propriétaire, et n'avait pas qualité, par suite, pour agir au procès.

En d'autres termes, elle articula la fraude et, pour la prouver, elle voulut produire aux débats des lettres. Ces lettres compromettantes, disaient-elle, pour l'assuré, lui avaient été livrées par un tiers, postérieurement au jugement du 5 mai.

Au nom de M. Vandenwèghe, on s'opposa à leur production, en se basant sur ce principe de droit qu'une correspondance confidentielle ne saurait être, sans son consentement, rendue publique à l'audience, en violation du secret des lettres.

Par arrêt du 19 décembre 1889, la cour d'appel, sans tenir compte de cette correspondance et ce pour le motif ci-dessus, confirma le jugement du 5 mai précédent, mais en ajoutant aux faits dont la compagnie serait admise à rapporter la preuve testimoniale, celui qu'elle tendait précisément à établir par les lettres à savoir: que jamais, à aucune époque, M. Vandenwèghe, le demandeur en indemnité, n'avait été propriétaire des objets assurés.

3e phase du procès. — L'affaire est de retour devant le tribunal de commerce de Roubaix.

Il est procédé à l'enquête. La compagnie « *L'Union et le Phénix espagnol* » fait entendre un certain nombre de témoins, entre autres les premiers experts qui ont primitivement apprécié le dommage. On plaide sur les résultats de cette enquête et, à la date du 17 mai 1888, le tribunal rend son second jugement.

Il décide que, d'après l'article 2279 du code civil, en fait de meubles, possession vaut titre, que la compagnie n'a pas atteint une preuve renversant cette présomption, qu'elle n'établit pas que M. Vandenwèghe ait commencé par posséder pour un autre et que, par suite, aux termes de l'article 2279 du même code, il doit être considéré comme ayant possédé les objets assurés pour lui-même et à titre de propriétaire.

Mais, d'autre part, en ce qui concerne l'exagération de la perte et le point de savoir si les marchandises assurées existaient lors du sinistre, les juges consulaires se déclarent insuffisamment encore éclairés. Pour former leur conviction, ils ordonnent, dès lors, une mesure d'instruction supplémentaire et ils confient à de nouveaux experts la mission de rechercher si les magasins ou les locaux que M. Vandenwèghe occupait à Roubaix, au moment de l'incendie, étaient ou non susceptibles de contenir tous les objets indiqués par ce dernier, comme ayant été incendiés.

Cette décision est une de celles actuellement frappées d'appel.

4e phase du procès. — Les experts commis déposèrent leur rapport le 15 décembre 1888. Leurs conclusions furent que tous les meubles et objets indiqués par M. Vandenwèghe comme incendiés pouvaient être déposés dans les magasins et locaux, mais qu'en respectant les passages ou espaces libres signalés par le sinistré lui-même, comme nécessaires à la montre et à la vente, les dits magasins et locaux devenaient insuffisants.

La discussion s'engagea sur ce rapport. Il fut, au nom de M. Vandenwèghe, critiqué à certains égards.

Le tribunal de Roubaix, avant de statuer définitivement, prescrivit, par jugement du 16 juin 1889, la comparution personnelle des parties en chambre du conseil. Les magistrats consulaires voulurent obtenir d'elles des éclaircissements et recueillir les explications qu'elles fourniraient personnellement.

5e phase du procès. — La comparution de M. Vandenwèghe et du secrétaire général de la compagnie d'assurances en chambre du conseil, eut lieu le 27 juin et 11 juillet suivants. Procès-verbal fut dressé de leurs déclarations respectives.

Enfin, par un nouveau et dernier jugement en date du 22 août 1889 le tribunal accueillit la réclamation de M. Vandenwèghe en condamnant la compagnie à payer à celui-ci, avec intérêts judiciaires, la somme de 24,117 francs à laquelle le demandeur avait réduit sa demande. *L'Union et le Phénix espagnol* fut condamné en tous les dépens.

Cette dernière a interjeté appel de cette décision comme de celle du 17 mai 1888.

6e phase du procès. — L'appel des deux décisions attaquées est aujourd'hui soumis à la première chambre de la Cour de Douai. Me Devimeux plaide pour la Compagnie appelante et Me Allaert pour le sieur Vandenwèghe.

L'Union et le Phénix espagnol, conclut à la réformation, sollicite de nouveau, contre l'intimé, la prononciation de la déchéance du droit à l'indemnité. Elle tend toujours à établir non seulement l'inexistence dans les lieux loués de tous les meubles précédemment incendiés, mais l'état de pénurie de M. Vandenwèghe, l'impossibilité pour lui d'avoir été propriétaire des marchandises, en un mot qu'il était simplement l'employé, le préposé d'un tapissier de Lille. Pour arriver à cette preuve, elle se fonde, à défaut des lettres qu'elle continue à regretter de ne pouvoir lire, sur l'enquête et les deux expertises qui lui sont favorables.

Sans doute, d'après Me Devimeux, le tribunal s'est basé sur les articles 2279 et 2230 du Code civil, pour ne point accueillir la démonstration de l'absence de la qualité de propriétaire chez l'intimé ; mais, sans qu'il soit même besoin de discuter la théorie des premiers juges, ceux-ci ont oublié qu'un arrêt, passé en force de chose jugée, a déclaré recevable cette démonstration par témoins.

Quant à M. Vandenwèghe, il a notamment, entre les mains, ce qu'il avait dès le début du procès, à savoir les factures des marchandises que lui aurait vendues, selon lui, le tapissier lillois (l'appelante conteste la sincérité de ces factures), et des attestations des transporteurs ayant conduit les meubles chez lui. La Compagnie plaide qu'avec les voyages faits et les moyens de transport employés, on ne peut pas plus avoir transporté pour 25,000 francs d'objets, qu'on ne saurait en avoir placé pour cette valeur, dans les magasins de l'intimé insuffisants.

Comme on demande à M. Vandenwèghe d'où lui est venu l'argent avec lequel il aurait acheté les marchandises, celui-ci a produit un acte du 12 juillet 1883 entre lui et ses frères et sœurs. Par cet acte, ceux-ci consentent à lui abandonner momentanément et jusqu'en 1895, pour faire le commerce pour son propre compte, leur part future de succession paternelle et maternelle. Il la prend, à charge par lui de payer annuellement 1000 francs d'intérêts à son père et mère, au survivant d'entre eux, ou, à leur défaut, à ses frères et sœurs. Il aurait, en conséquence, donné quittance à son père de 25,000 francs reçus.

La Compagnie voit, au contraire, dans un écrit fait, dit-elle, après coup, pour les besoins du procès, une dernière preuve de la fraude. Comment, ajoute-t-elle, le père de l'intimé n'est-il pas intervenu à l'acte de juillet 1883 ? Parce qu'il était mort l'orsqu'on l'a imaginé : Or, il est décédé en décembre 1886. Comment, d'ailleurs, aurait-il fourni 25,000 francs à son fils ? *L'Union et le Phénix espagnol* articule qu'il est mort plus qu'insolvable.

L'affaire a été mise en délibéré. Nous rendrons compte de l'arrêt qui terminera définitivement ce long procès pendant depuis trois ans.

Me Allaert s'est opposé à ce que les lettres de son client soient laissées par la compagnie, au dossier par elle remis à la Cour.

NORD

L'influenza. — L'épidémie fait des progrès à Dunkerque. Le 110e de ligne est atteint à son tour. Le total des entrées à l'hôpital militaire atteignait mercredi 300.

Le collège de N.-D. des Dunes a été visité aussi par l'épidémie.

A St-Pol-sur-Mer, à Rosendael, et dans la plupart des communes suburbaines, cas nombreux.

Heureusement aucun cas mortel n'est signalé.

— 142 soldats, en garnison à Hesdin, sont actuellement atteints d'influenza : le chiffre est énorme, étant donnée la petite garnison.

— Le journal *La Montreuilloise*, de Montreuil, a paru mardi avec une demi-feuille seulement de texte, six de ses typographes ayant été subitement frappés d'influenza au moment de la composition du journal.

Assises du Nord. — La Chambre des mises en accusation de la Cour de Douai a renvoyé devant les assises, pour la session de février, les affaires suivantes :

1e affaire : Napoléon-Louis-Henri Delfortrie, 30 ans, journalier à Roubaix; mœurs.

5e affaire : Aimé-Azuri Letoret, 46 ans, garçon brasseur et cabaretier à Fourmies; mœurs.

Valenciennes. — *Nécrologie.* — La mort vient de faire, en notre ville, un vide qui sera vivement ressenti : Madame Auguste Lefebvre, épouse de Monsieur Lefebvre, notaire, et belle-mère de M. Thellier de Poncheville, député de Valenciennes, vient de mourir.

Modèle des épouses et des mères, Madame Lefebvre était dotée d'une générosité inépuisable ; elle aimait à faire le bien et à le laisser ignorer ; mais cependant, quand une calamité publique l'exigeait, elle savait montrer l'exemple : la Société de Secours aux blessés, et les nombreux soldats soignés en 1870-71, dans l'ambulance de la place Froissart ont gardé le souvenir de sa charité inépuisable.

Le mois de décembre dans la région du Nord a été sec et assez froid. La température moyenne, 2°5, est inférieure de 2° à la normale. Il y a eu 19 jours de gelée, dont la plus forte, celle du 3, a été de 6° au-dessous de zéro. La température maximum, 16°, a été observée le 23.

L'année précédente, le thermomètre n'était descendu qu'à 3°5 au-dessous de zéro et le nombre de jours de gelée n'avait été que de 9.

On a compté 4 jours de neige, mais elle ne fut assez abondante que le 13.

Les jours brumeux ont été au nombre de 9, ce qui a rendu la nébulosité assez grande : aussi, n'y a-t-il eu que deux jours sereins; les autres jours ont été couverts ou nuageux.

Les variations barométriques ont présenté peu d'amplitude. La plus forte pression, 775 mm 5, a été relevée le 17, et la plus faible, 716 mm 2, s'est produite le 11. L'écart entre ces extrêmes est donc de 20 mm 3.

Deux aires anticycloniques ont couvert la France, l'une pendant la première, l'autre pendant la troisième décade. C'est pourquoi le vent de Sud-Ouest a été moins fréquent qu'il ne l'est ordinairement en décembre. Il a alterné avec les vents de Nord-Est et d'Ouest, et les vents de ces trois directions ont soufflé à peu près également : aussi, la pluie a-t-elle été moins abondante qu'en année moyenne. On n'a compté à Lille que 11 jours pluvieux, pendant lesquels on a recueilli 42 mm 9 d'eau.

L'année dernière, en décembre, la sécheresse avait encore été plus grande : on n'avait obtenu que 27 mm d'eau en 13 jours.

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Charles de Laspaye, baron de Saint-Generoux, propriétaire à Dunkerque, âgé de quatre-vingts ans, né à Saint-Maixent.

M. de Saint-Generoux appartenait à la plus ancienne noblesse du Poitou.

Sorti de Saint-Cyr le premier de sa promotion, dont faisait aussi parti le maréchal Canrobert, M. de Saint-Generoux fit, comme sous-lieutenant d'infanterie, partie du corps expéditionnaire envoyé, en 1830, en Afrique, par le roi Charles X.

Après avoir pris part à la série de combats qui, commencée à Sidi-Ferruch, se termina par la prise d'Alger, M. de Saint-Generoux démissionna, et vint se fixer à Dunkerque, qu'il n'a pas quitté depuis, et où il était très estimé.

Exhaussement du polygone de Douai. — De grands travaux vont être entrepris incessamment au polygone de Douai en vue de l'exhaussement du sol. A la suite d'une convention passée entre la compagnie des mines de l'Escarpelle et l'autorité militaire le terrain sera relevé d'un mètre et des pentes régulières seront rétablies vers les fossés de ceinture. La réalisation de ce projet, qui a été étudié par M. le capitaine Dubois, adjoint à l'école d'artillerie, aura pour effet de transformer complètement le terrain marécageux du polygone et de le rendre praticable en tout temps aux manœuvres de l'artillerie.

Ni appétit, ni sommeil !

Fertrève (Nièvre), le 27 août 1889. — Je n'avais ni appétit ni sommeil : depuis que j'ai pris des **Pilules Suisses** je mange bien et je dors bien. Vous pouvez faire de ma lettre ce que vous voudrez. 211154 (Sig. lég.) GIRAULT, garde-champêtre.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DESROUSSEAUX-DEFRENNE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Eugénie DEFRENNE, veuve de M. Désiré-Joseph DESROUSSEAUX, décédée à Roubaix, le 30 janvier 1890, à l'âge de 72 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Église sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 11 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le vendredi 10 janvier, à 4 heures 1/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Fleurs, 91.

Les amis et connaissances de la famille VERCAMER-SUPPLEY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Frédéric-Joseph VERCAMER, décédé à Roubaix, le 9 janvier 1890, à l'âge de 46 ans et 7 mois, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Église, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels qui auront lieu le samedi 11 courant, à 8 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hôtel-Dieu.

Les amis et connaissances de la famille AGACHE-FRÈRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Carlos AGACHE, décédé à Roubaix, le 9 janvier 1890, dans sa 63e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Église, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 12 courant, à 4 heures 1/4, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Vaucanson, cour Desbouvries.

Les amis et connaissances de la famille RABAUX-DUJARDIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Amédée-Joseph RABAUX, mécanicien, décédé à Roubaix, le 9 janvier 1890, dans sa 31e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Église, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 12 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Maurice, 35.

Les amis et connaissances de la famille DULAURIER-LOUTHOIS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Alphonse-Joseph DULAURIER, décédé subitement à Roubaix, le 10 janvier 1890, dans sa 35e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le dimanche 12 courant, à 3 heures 1/4, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Labruyère, 54.

Les amis et connaissances de la famille CLIQUET-FLORIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Richard-Curtius-Joseph CLIQUET, veuf de Dame Julie-Nathalie FLORIN, pieusement décédé à Roubaix, le 8 janvier 1890, dans sa 76e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Église, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 12 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 13 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le samedi 11, à 4 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Inkermann, 72.

Les amis et connaissances de la famille SANDEVOIR-LESIEUR qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Françoise LESIEUR, veuve de M. Henri SANDEVOIR, pieusement décédée à Roubaix, le 9 janvier 1890, dans sa soixante-sixième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Église, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 13 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Inkermann, 63.

LE

Dragonnier des Canaries

Le dragonnier géant des Canaries, ce célèbre vieillard du monde végétal, né bien avant les Pyramides d'Egypte, et qui naguère disparaissait à Orotava (île de Ténériffe), n'était point un arbre dans toute l'acceptation du mot, mais une sorte d'asperge gigantesque et boursouflée, un proche voisin des lis de nos parterres. A chaque période de sa longue existence, le dragonnier est monstrueux, bizarre en dehors de toute convention, digne d'avoir vécu au temps des ptérodactyles et des plésiosaures, avec lesquels le géant d'Orotava avait peut-être fait connaissance dans ses jeune années.

Sa sève rouge de sang, qui exsude à chaque blessure pour se coaguler aussitôt, l'étrange bouquet de feuilles raides, dures, semblables à des épées, qui couronne le bout de rameaux rappelant des bras de pieuvre, son tronc revêtu d'écailles, disent assez l'origine de son nom. L'arbre qui porte les pommes d'or est indigène des îles Fortunées, du vrai jardin des Hespérides « situé au delà des portes de Gadès » ; et le dragon qui les gardait ne serait-il pas ce colosse, déjà distinct de tous ses frères de la forêt par la hauteur, le volume, l'aspect répugnant et formidable, suant le sang, hérissé de glaives ? Les vieux Guanches le vénéraient, le croyaient vivant de la vie animale et le regardaient comme un dieu ; ils célébraient leurs rites dans le tronc creux du gigantesque végétal, et embaumaient leurs morts avec le suc vermeil qui découlait de son écorce. Quand, en 1493, Alonzo de Lugo s'empara de Ténériffe, il épargna le vieux dragonnier, mais il convertit le temple païen en une chapelle pour la sainte messe.

En 1799, Humboldt évaluait la hauteur du grand arbre d'Orotava à 50 ou 60 pieds ; sa circonférence près des racines, à 45 pieds; « le diamètre, à dix pieds du sol, est encore de 12 pieds anglais » ; ses calculs donnaient 10,000 ans au dragonnier. On avait dressé à l'intérieur une table où quatorze personnes pouvaient prendre place; un escalier conduisait au point où se formait le candélabrre des branches.

La croissance doit en avoir été des plus lentes : quatre cents ans après la visite des premiers navigateurs, un pied seulement en plus à la circonférence était le seul changement indiqué par Le Dru aux dimensions alors constatées. En 1819, un coup de vent lui arracha un bras, et il y a quelque quarante ans, un touriste peu scrupuleux enleva un gros morceau du tronc pour en faire présent au Muséum de Kew.

En 1867, une nouvelle tempête emporta toute la cime, ne laissant plus que le tronc ; le sol, au-dessous, était jonché de débris de branches, quelques-unes de 18 pieds de pourtour. Devenu propriétaire du terrain où croissait l'archiséculaire dragonnier, le marquis del Sauzal mit tous ses soins à en prolonger l'existence ; il boucha avec de la maçonnerie toutes ses blessures extérieures. Mais cet arbre chargé d'années, car les calculs les plus modérés lui en assignent six mille, a suivi à son tour « le chemin de toute la terre ». Le touriste grimpe encore la colline escarpée qui domine le Puerto pour admirer le beau jardin de la marquise et visiter le lieu où vécut le colosse. Sa place est marquée par un jeune pied, issu d'une de ses graines : c'est aujourd'hui une plante de plus d'un mètre de hauteur ; on dirait une longue carotte à peine enfoncée dans le sol, et couronnée d'une touffe de feuilles ensiformes. Ce minuscule dragonnier ne fleurira probablement pas avant vingt ou trente ans d'ici ; il ne poussera de branches qu'après la floraison.

Cet arbre, est pour les botanistes, le *Dracæna draco*, végétal à tige ligneuse qui lorsqu'il est très vieux, porte au sommet de nombreuses branches dont chacune se termine par une touffe épaisse de feuilles linéaires, lancéolées, vert glauque, embrassant la tige par leur base, sur laquelle en tombant après dessiccation, elles laissent une cicatrice annulaire. Dans sa vieillesse, le dragonnier se hérisse de curieuses verrues : on en a conservé une de l'arbre d'Orotava, aussi grosse qu'une belle noix de coco dont elle a la forme et l'extérieur.

Les plus anciens des dragonniers qui restent dans l'île Ténériffe sont probablement ceux d'Icod de los Ninos dont l'un s'élève près de la porte du cimetière, et a été mentionné dans la vieille *Chronique* de la conquête des Canaries.

CHOSES ET AUTRES

Trouvé, dans un des mille récits des voyageurs-explorateurs, cette phrase délicieuse :

« Il s'agissait de ramener le corps de notre malheureux ami que nous venions de retrouver. Mais comment l'emporter ? nous n'avions plus de chameau ! Notre vaillante compagne, mistress Jary, voulut bien nous tirer d'embarras. »

Décidément, les explorateurs du jour ne sont pas galants.

∴

Un monsieur présente au guichet du télégraphe la dépêche suivante pour l'étranger :

« X***, Rome.

» Accablé douleur, oncle mort, viens immédiatement, partage jeudi prochain. ANTOINE. »

L'EMPLOYÉ. — C'est deux francs quarante, monsieur.

Le client, fouillant dans sa poche :

— Sapristi ! je n'ai que deux francs...

L'EMPLOYÉ. — Vous pourrier supprimer deux mots.

— Eh bien... supprimez *accablé douleur !*

AVIS AUX SOCIÉTÉS — Les sociétés qui confient l'impression de leurs, affiches, circulaire et réglements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

COURSES DE NICE

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

DE PARIS A NICE ET MENTON

valables pendant 20 jours non compris le jour du départ

1re classe — prix : 190 fr.

Faculté de prolongation d'une période unique de 10 jours, moyennant un supplément de 10 0/0.

Ces billets, délivrés du 10 au 17 janvier 1890 inclusivement, donnent aux voyageurs droit d'arrêt, à l'aller et au retour, dans toutes les gares du parcours et à Hyères. Ils sont valables pour tous les trains, excepté les rapides nos 7 et 10, partant : le premier, de Paris, à 7 h. 15 soir; le second, de Menton, à 11 h. 24 matin, et de Nice, à midi 37. Ils donnent accès, moyennant le supplément perçu des voyageurs porteurs de billets à plein tarif, dans les trains de luxe composés de lits-salons et de sleeping-cars.

Transport gratuit de 30 kilogrammes de bagages.

On peut se procurer des billets et des prospectus détaillés à la gare de Paris P. L. M., dans les bureaux-succursales de la Compagnie et dans les bureaux-agences : Général Ticket Office de l'Hôtel Terminus, gare Saint-Lazare; Wagons-Lits, place de l'Opéra, 3; agence Lubin, boulevard Haussmann, 30; agence Cook et fils, place de l'Opéra, 1, et Grand-Hôtel, boulevard des Capucines; agence H. Gaze et fils, rue Scribe, 7; agence des Voyages économiques, rue Auber, 10; agence des Indicateurs Duchemin, rue de Grammont, 16.

211156d

A. BOUTRY, ENTREPR

36, rue de l'Espérance, Roubaix

TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS

SPÉCIALEMENT :

VOIRIE : Pavages, Sables et Graviers

NIVELLEMENTS DE TERRAINS

AVEC GRAND MATÉRIEL

Fourniture et pose de voies ferrées

BATIMENT : Couverture, Zinguerie et Plomberie

Réparations. Grande célérité

MARCHES A TERME

Cours du 10 Janvier 1890

LAINES PEIGNÉES

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés laines-mères de La Plata et de l'Uruguay — TYPE SUPRA IRRÉDUCTIBLE — Cours de la veille	Cours du jour	QUALITÉ PEIGNÉ DE FABRIQUE 1 — Cours de la veille	Cours du jour	QUALITÉ PEIGNÉ COURANT 2 — Cours de la veille	Cours du jour	ANVERS (par voie télégraphique) — Peignés Buenos-Ayres — Français A — Cours de la veille	Cours du jour	Français G — Cours de la veille	Cours du jour	Allemands B — Cours de la veille	Cours du jour	Allemands M — Cours de la veille	Cours du jour
Janvier	.... »	.... »	6 27 ½	6 27 ½	6 12 ½	6 12 ½	6 00 »	6 00 »	6 35 »	6 35 »	6 20 »	6 25 »	6 55 »	6 55 »
Février	.... »	.... »	6 47 ½	6 47 ½	6 00 »	6 00 »	5 90 »	5 90 »	6 35 »	6 35 »	6 12 ½	6 15 »	6 55 »	6 55 »
Mars	.... »	.... »	6 07 ½	6 12 ½	5 90 »	5 90 »	5 90 »	5 90 »	6 35 »	6 35 »	6 07 ½	6 12 ½	6 45 »	6 45 »
Avril	.... »	.... »	.... »	6 10 »	.... »	5 90 »	5 90 »	5 90 »	6 35 »	6 35 »	6 07 ½	6 10 »	6 45 »	6 45 »
Mai	.... »	.... »	.... »	.... »	5 85 »	5 85 »	5 90 »	5 90 »	6 35 »	6 35 »	6 05 »	6 10 »	6 42 ½	6 42 ½
Juin	.... »	.... »	6 05 »	6 07 ½	.... »	5 85 »	.... »	.... »	.... »	.... »	6 05 »	6 10 »	6 40 »	6 40 »
Juillet	.... »	.... »	.... »	6 07 ½	.... »	5 85 »	.... »	.... »	.... »	.... »	6 05 »	6 10 »	6 40 »	6 40 »
Août	.... »	.... »	.... »	6 07 ½	.... »	5 85 »	.... »	.... »	.... »	.... »	6 05 »	6 10 »	6 40 »	6 40 »
Septembre	.... »	.... »	.... »	6 07 ½	.... »	5 85 »	.... »	.... »	.... »	.... »	6 05 »	6 10 »	6 40 »	6 40 »
Octobre	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	5 85 »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »
Novembre	.... »	.... »	.... »	6 05 »	.... »	5 85 »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »
Décembre	.... »	.... »	.... »	6 05 »	.... »	5 85 »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »

LAINES PEIGNÉES — LAINES BRUTES

MOIS de LIVRAISON	LEIPZIG (par voie télégraphique) — TYPE B — Peigné Buenos-Ayres correspondant au type B d'Anvers — Cours de la veille MARCKS	Cours du jour MARCKS	TYPE C — Peigné Buenos-Ayres correspondant au type M d'Anvers — Cours de la veille MARCKS	Cours du jour MARCKS	REIMS (par voie télégraphique) — Buenos-Ayres et Montevideo — 1 QUALITÉ PEIGNÉ DE FABRIQUE — Cours de la veille	Cours du jour	2 QUALITÉ PEIGNÉ COURANT — Cours de la veille	Cours du jour	Australie — TYPE B 5 QUALITÉ COURANTE — Cours de la veille	Cours du jour	LE HAVRE (par télégraphe) — Buenos-Ayres — Prima Bonne Courante 36 0/0 — Cours de la veille	Cours du jour	ANVERS (par télégraphe) — Buenos-Ayres — PRIMA COURANTE 34 0/0 — Cours de la veille	Cours du jour
Janvier	5 40 »	5 40 »	... »	... »	.... »	.... »	... »	.... »	6.85 »	.... »	18¾ ½	18¾ ½	176 »	176 »
Février	5 05 »	5 05 »	... »	... »	.... »	.... »	... »	.... »	6.85 »	6.75 »	182 »	182 »	175 »	175 »
Mars	5.05 »	5 05 »	... »	... »	.... »	.... »	... »	. »	6.80 »	6.80 »	181 »	181 »	17¼ »	17¼ »
Avril	5.02 ½	5.02 ½	... »	... »	... »	.. »	... »	... »	6.77 ½	6 77 ½	180 ½	180 ½	... »	... »
Mai	5 05 »	5.02 ½	... »	... »	... »	... »	.. »	... »	... »	... »	180 »	180 »	.. »	... »
Juin	5 00 »	5.02 ½	... »	. »	... »	... »	... »	... »	... »	.. »	180 »	180 »	... »	... »
Juillet	5 02 ½	5 02 ½	... »	.. »	.. »	... »	.. »	... »	... »	... »	180 »	180 »	... »	... »
Août	5 02 ½	5.02 ½	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	.. »	180 »	180 »	... »	... »
Septembre	5 02 ½	5 02 ½	... »	... »	.. »	... »	.. »	... »	... »	.. »	180 »	180 »	.. »	.. »
Octobre	5 02 ½	5 02 ½	.. »	... »	.. »	... »	... »	... »	... »	... »	180 »	180 »	... »	... »
Novembre	. »	5 00 »	... »	... »	... »	... »	.. »	... »	... »	.. »	180 »	180 »	... »	... »
Décembre	.. »	5.00 »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »

FEUILLETON DU 11 JANVIER 1890 — No 18

LA CONFESSION D'UN PÈRE

Par VICTOR FOURNEL

XV

Hélène me regardait. Son expression de stupeur s'était changée en celle d'une tristesse profonde. Je détournais la tête, me raidissant d'autant plus dans mon humeur farouche, que je ne pouvais l'expliquer raisonnablement. Elle me passa un bras autour du cou, et, attachant sur moi ses yeux, ses doux yeux, ses chers yeux où tremblait une tendresse inquiète :

— André, mon cher André, cela n'est pas naturel. Tu dois bien souffrir. Qu'as-tu ? Ouvre-moi